

« du Griffon, au long des murailles du tenement et jardin  
« de Monsieur de Montmartin, appelée Fourest, de vent,  
« aboutissant a une autre rue appelée la Croix du Griffon,  
« tendant de la porte de la Ville vulgairement appelée la  
« porte S<sup>t</sup> Clair a la reclusiere Sainct Sebastien, de matin,  
« et tenant a une balme, illec estant contenuant depuis  
« ladicte Grande rue Coste S<sup>t</sup> Sebastien, a droit fil jusques  
« a l'autre rue tirant de ladicte porte du Griffon a ladicte  
« reclusiere S<sup>t</sup> Sebastien, de bise, sauf les autres confins,  
« lequel tenement jadis auroit ete en trois pieces et par-  
« celles de vigne, dont l'une auroit appartenue a feu Ayme  
« de Nievro, et depuis a Jean Vannerot ; l'autre au cou-  
« vent des Cordeliers, et en apres a l'Hospital de Notre  
« Dame du Pont du Rhone dudict Lyon ; et la tierce a  
« Denis Dallieres ; et encore depuis, le tout auroit appar-  
« tenu, alors vivant et depuis trepasse, feu Claude Besson,  
« lequel Besson, puis trente ou trente cinq ans en ca, les  
« auroit reduittes en une seule piece, et ce faisant auroit  
« fait abbatre, demollir et tirer les murailles, ayes, buis-  
« sons et bornes devisans lesdictes, et en apres auroit fait  
« une rue par le milieu d'icelles, a present appelée la rue  
« Besson, autrement de la Monnoye, et le tout auroit  
« devise et mis en pies et icelles appensionne a plusieurs  
« et diverses personnes, tellement que pour aujourd'huy,  
« a cause de ladicte devision et pies, lesdictes trois pieces  
« et parcelles sont confuses, la recognoissance de l'esten-  
« due et contenu particuliere d'icelles quasi perdue, ostee,  
« et..... aux gens modernes. Et par ce que deux desdites  
« trois pies et parcelles, ascavoir celle qui fut desdicts  
« Cordeliers et celle que fut dudict Denis Dallieres,  
« lesquelles sont joignants ladicte Grand rue de ladicte  
« coste S<sup>t</sup> Sebastien, et ladicte rue Vannerot, se trouvent